



LA FINALITE

La Section Sportive a pour objet de permettre aux élèves d'accéder au meilleur niveau tennistique auquel ils peuvent prétendre, tout en poursuivant une scolarité dans les meilleures conditions.

LE DISPOSITIF

Trois heures (2 fois 1H30) dans l'emploi du temps hebdomadaire sont consacrées à la pratique du tennis. Ces heures sont situées en fin de journée scolaire (fin du cours à 17H30).

L'ENCADREMENT

Les cours sont assurés par deux professeurs de tennis diplômés d'état et par un professeur d'EPS.

LIEUX DE PRATIQUE :

Quatre terrains couverts sont mis à disposition gracieusement par le Tennis Club Saint-Lois. Cet accès est pris en charge par le Collège. Ces terrains permettent des entrainements de qualité.

Les élèves se rendent sur le lieu d'activité en transport collectif, pris en charge par le collège.

Les élèves sont récupérés par les familles au TC saint lois à l'issue de la séance.



Collège Louis Pasteur
21 rue maréchal de Lattre de Tassigny
50000 saint Lô.
Tel : 02 33 72 55 90
mail : ce.0500095g@ac-caen.fr
site : <http://colpasteur.etab.ac-caen.fr>

TC Saint Lois
STADE SAINT-GHISLAIN
775, rue de l'Exode



L'EFFECTIF

Dans l'optique d'un fonctionnement optimal, l'effectif sera limité à 20 élèves. Priorité sera donnée aux élèves de 6^e, la section restant ouverte aux autres niveaux.

LE RECRUTEMENT

La sélection des élèves se fera au regard du niveau tennistique (classement, épreuve pratique) et du dossier scolaire (résultats, comportement...).

LE DEPOTS DES CANDIDATURES

Pour les élèves hors secteur, prière de déposer un dossier de candidature (ci-joint) le 27/04/2020 (prendre contact avec le Directeur de l'école primaire qui formalisera la demande de dérogation via la fiche de liaison).

Les autres demandes sont à retourner directement au collège PASTEUR pour le 8 juin au plus tard.

Compte tenu du contexte actuel, il semble difficile d'organiser des épreuves de sélection. Le choix des candidats se fera donc sur la base du questionnaire joint à ce dépliant.

LES CONDITIONS REQUISES :

- Etre scolarisé au collège Pasteur de Saint-Lô.
- Fournir, par un médecin du sport, un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis en compétition (un suivi médical sera assuré).
- Être titulaire d'une licence fédérale (à défaut, celle-ci sera prise à la rentrée 2019)
- Le maintien dans ce dispositif est lié aux résultats (scolaires et sportifs) et au respect des valeurs sportives et du service public.
- L'inscription à l'association sportive du Collège est obligatoire (ainsi que les compétitions UNSS).



FICHE DE CANDIDATURE

(À renvoyer au collège Louis PASTEUR, 21 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 50000 SAINT-LO)

NOM Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Tel :

Date de naissance :

Scolarité actuelle :

Classement et club :

Nombre d'années de pratique en club :

Je soussigné,....., responsable de

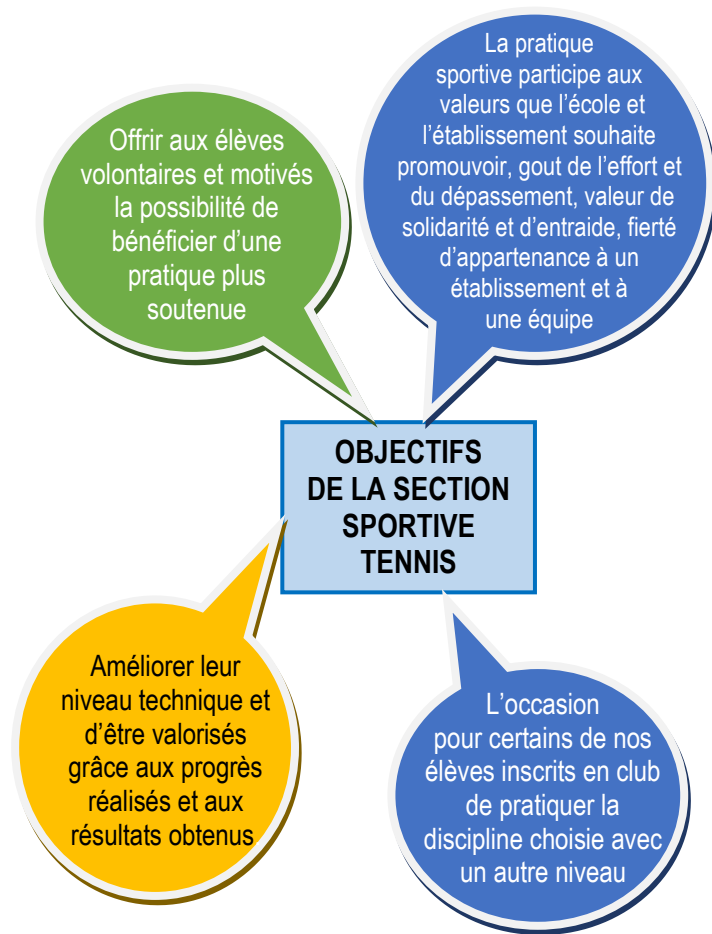
l'autorise à faire acte de candidature et à participer aux activités de la section sportive tennis du collège Pasteur.

Fait à, le / /

Signature :

PIECES A JOINDRE :

LICENCE FEDERALE, BULLETINS SCOLAIRES DE L'ANNEE.



LES COMPETENCES A ACQUERIR

Les compétences à acquérir :

- L'investissement de l'élève dans cette structure doit être source de plaisir et d'accomplissement personnel.
- Il s'agit d'offrir aux jeunes sportifs un temps de pratique supplémentaire pour progresser dans leur sport de prédilection et ainsi contribuer à leur réussite scolaire.
- Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de développer les capacités suivantes chez l'élève :
 - développer une motricité spécifique au TENNIS
 - être capable de développer sa technique, sa tactique, son équilibre, sa coordination et son agilité
 - être capable de mettre en relation quelques effets biomécaniques ou des placements avec un résultat d'action

La validation des acquis et suivi de l'élève :

- Un suivi scolaire s'effectuera trimestriellement en partenariat avec les professeurs principaux des classes concernées.
- Chaque trimestre, un bilan sportif et scolaire de la période écoulée sera établi. Une appréciation « Section Sportive » apparaîtra sur le bulletin de l'élève.
- Les contraintes d'entraînement sportif ne doivent excuser un manque de travail scolaire. La conduite du projet scolaire suppose un vrai engagement de la part des élèves: la finalité de la formation étant l'épanouissement de l'individu autant sportivement que scolairement.

Un suivi sportif individualisé sera effectué portant sur le comportement général, l'investissement et les progrès réalisés dans les différentes disciplines.

BULLETIN D'ADHESION

SECTION SPORTIVE

TENNIS

COLLEGE

LOUIS PASTEUR

DE SAINT LÔ